

CONCOURS DE PLATEAU DES CQP

Mercredi 14 novembre 2018

I - PREAMBULE

Le Concours de Plateau des CQP s'adresse à l'ensemble des CQP de l'année en cours. Le concours vise à mettre en valeur les gestes techniques quotidiens des jeunes CQP. L'objectif est de composer le plus beau plateau de fromages sur la base des produits fournis par les grossistes.

L'épreuve pourra être photographiée et/ou filmée sans droit, par les Fromagers de France et le Sycopla ou tout autre média accrédité par ses soins. Toutes les images (photos et/ou vidéos) pourront être utilisées par les Fromagers de France, ses structures associées et le Sycopla.

L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement et renonciation au droit à l'image.

Des photos et vidéos de l'épreuve pourront être remises aux candidats à l'issue de l'épreuve sur demande.

L'épreuve Se déroulera en public.

II – CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 – LES PREREQUIS :

Sont admis à participer au concours les CQP Vendeur-Conseil en Crèmerie-Fromagerie - admis et issus de la dernière promotion de juin 2018 - sur la base du volontariat.

2.2 – LA PERIODE D'INSCRIPTION :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **18 octobre 2018**. Les places sont limitées, ainsi, la date d'envoi du mail fera foi et seuls les premiers inscrits seront retenus.

2.4 – LES MODALITES D'INSCRIPTION :

L'inscription devra mentionner et inclure :

- Nom
- Prénom
- Coordonnées complète
- Copie de la carte d'identité

Elle doit être envoyée par mail à : ncoppi@fromagersdefrance.com exclusivement.

2.3 – LES FRAIS D'INSCRIPTION ET FRAIS DE DEPLACEMENT :

Aucun frais d'inscription n'est demandé. Les frais de déplacement (trajet) sont pris en charge par les Fromagers de France sur justificatif :

- Billets originaux (mail pour les billets électroniques, et envoi au courrier des billets « papier » originaux si fourni par le transporteur)
- Ticket de parking
- Ticket de péage de Rungis
- Note de taxi

Un document vous sera remis après votre inscription. Il faut le retourner rempli en joignant les justificatifs et un RIB, à l'adresse suivante à partir du 15/11/18 :

**Fromagers de France
Att Nadia COPPI
5 rue des Reculettes
75013 Paris**

2.5 – LA TENUE :

Il est rappelé que :

- Les candidats doivent obligatoirement porter une chemise/chemisier ou blouse blanche et neutre (sans marque distinctive), un tablier neutre leur sera fourni ;

III - ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

3.1 – HEURE D'ARRIVÉE & PLACEMENT

L'épreuve aura lieu **Mercredi 14 novembre 2018 de 7h à 9h** chez tous les grossistes participants au Festival des produits laitiers : ODEON, PRODILAC, RIGOLET, DELON, SCPL, DESAILLY, Z LANQUETOT, GRATIOT, SAFF et BRUEL, BUISSON.

Les candidats reçoivent une convocation officielle à l'épreuve, précisant date, lieu et horaires par mail. Ils doivent se présenter à **6h30 chez PRODILAC (D4)** avant le début de l'épreuve. Après avoir été accueilli, chaque candidat se voit attribuer un numéro et un emplacement de travail par tirage au sort.

Les candidats arrivés après la fin du tirage au sort ne peuvent pas participer aux épreuves.

3.2 – POSTE DE TRAVAIL

Le poste de travail est préparé par le Sycopla chez chaque grossiste participant. Le matériel de coupe et le plateau sont mis à disposition par l'IFOPCA Paris. Les fromages sont gracieusement offerts par les grossistes participants.

Sont sélectionnés à ce titre les fromages suivants :

- 1/ Charolais
- 2/ Beaufort
- 3/ Mont d'Or
- 4/ Rigotte de Condrieu
- 5/ Saint Marcellin
- 6/ Chaource
- 7/ Epoisse

3.3 – DURÉE DE L'ÉPREUVE

La durée totale de l'épreuve est de **2h**, depuis le départ donné par l'organisation. L'attention des candidats est attirée sur le respect des horaires ainsi que sur le rangement et la propreté du poste de travail à l'issue des épreuves (inclus dans la durée de l'épreuve).

3.4 – RÉSULTATS ET EXPOSITION DES PLATEAUX

A l'issue du concours, les plateaux seront présentés aux jurés de **9h à 9h30** pour notation. Les plateaux seront regroupés impérativement par les candidats à la société PRODILAC pour le passage du jury à 9h.

Le résultat du concours sera proclamé le jour-même à **9h30** et les plateaux seront exposés au public pour le reste de la matinée.

IV - EPREUVE DE REALISATION DU PLATEAU DE FROMAGES

4.1 – CONTENU :

Les candidats devront confectionner une présentation répondant à la mise en situation imposée : Cette année le concours se déroulant le mercredi 14 novembre, la veille du « Beaujolais nouveau », celui-ci aura pour thème « **Préparez vos plateaux de fromages pour la soirée du Beaujolais** ».

Les grossistes fourniront au candidat qui leur aura été affecté sept fromages de la région ou des régions limitrophes (voir liste des fromages point 3.2 plus haut).

Les candidats doivent se présenter **avec leurs propres décorations** pour illustrer le thème choisi et faire preuve de créativité.

Tout objet est autorisé pour la décoration de la présentation à condition que son incorporation soit en accord avec les principes du Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène de la profession de Détaillant en Produits Laitiers.

4.2 - OBJECTIFS

Appréciation des connaissances et du professionnalisme en ce qui concerne :

- Exécution d'une présentation de fromages réaliste et équilibrée et esthétique ;
- Maîtrise des gestes professionnels et de l'hygiène ;
- Respect de la mise en situation imposée ;

4.3 - DURÉE DE L'ÉPREUVE

2h (deux heures)

4.4 - GRILLE DE NOTATION

Épreuves	Points
Respect du sujet	/2
Maîtrise, raffinement des coupes, limitation/gestion de la perte	/4
Esthétique de la présentation	/2
Maîtrise de l'hygiène et respect de la tenue	/2
TOTAL	/10

V - DOTATION DU CONCOURS

A l'issue du concours le/la lauréat(e) sera récompensé(e) par une Smartbox « Sports extrêmes » offerte par Stratégie Gourmet.

Tous les candidats recevront des lots tels que sacs de voyages, livres, bouteilles de vins etc.